



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 14 décembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	54

Date de convocation

8 décembre 2022

**Tourisme – Adhésion à
l'Agence d'attractivité de la
Drôme**

**N° de la délibération
2022-797**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 14 décembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Pascal CLAUDEL, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Régis REYNAUD, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT.

Le département de la Drôme a fait le choix d'engager une démarche d'attractivité qui s'appuiera sur une agence éponyme la « Drôme c'est ma nature ». Celle-ci aura pour but de capitaliser sur la richesse et la diversité du département pour attirer et fidéliser les habitants, entreprises, visiteurs. L'agence d'attractivité s'appuiera sur l'expertise de l'agence départementale du tourisme (ADT) qui est appelée à évoluer dans sa gouvernance et dans son organisation à l'automne.

Objectifs

- ✓ Faire de la Drôme un territoire accueillant et privilégié pour les porteurs de projets et services nécessaires aux territoires,
- ✓ Déployer une stratégie de croissance touristique pour attirer les touristes français et internationaux,
- ✓ Créer un « Esprit Drôme » pour fédérer citoyens, acteurs socio-économiques et culturels et médias,
- ✓ Promouvoir et animer la marque de territoire ainsi que le réseau des ambassadeurs.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Considérant qu'ARCHE Agglo est compétente en matière de promotion du tourisme et d'une politique pluriannuelle de développement touristique ;

Considérant le projet de statut de l'Agence d'attractivité proposé par le Département de la Drôme qui élargit la représentation des acteurs de l'attractivité en réunissant 3 collèges : des représentants territoriaux, de l'attractivité touristique et de l'attractivité résidentielle et économique. Chaque collège comptera 15 membres maximum.

Considérant la volonté du Département que les EPCI occupent une place au sein de l'Assemblée générale afin de tirer pleinement parti des synergies à développer entre l'agence d'attractivité et les actions territoriales ;

Considérant l'avis de la commission tourisme du 23 novembre 2022 ;

Considérant l'avis du bureau du 1^{er} décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'adhésion d'ARCHE Agglo à l'Agence d'attractivité de la Drôme ;
- DESIGNER Claude FOUREL, représentant titulaire et Jean-Louis WIART, représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 14 décembre 2022.